

Collectif des crèches de l'Hérault

Réunion du 6 juin 2006

La réunion s'est tenue à la crèche de Murviel-les-Montpellier. Quatorze crèches étaient représentées.

- **Action « Courrier »**

La lettre finalisée a été soumise aux différentes crèches du collectif qui l'ont toutes acceptée.

Cinq exemplaires ont été produits pour cinq destinataires :

- La mairie de Montpellier (Mme Mandroux)
- Le Conseil Général de l'Hérault (M. Vézinhét)
- La CAF (M. Péquinaut)
- Le Ministère de l'Enfance et de la Famille (M. Bas)
- Le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (M. Borloo)

Les crèches présentes l'ont signée (signatures demandées : directrice et président), les autres seront contactées par Lydie pour le faire avant envoi.

Un second courrier a été envoyé par M. Grellier (représentant syndical) aux députés et sénateurs de l'Hérault ; il a également envoyé une copie au Ministère des Affaires sociales.

- **Sommes d'argent débloquées...**

1) Mme Borne a informé Lydie qu'une somme d'argent allait être spécialement allouée aux crèches associatives. Elle serait à dépenser de septembre à décembre 2006, à raison de 2j/mois, autour de 3 thématiques : « l'accueil de l'enfant porteur de handicap », « accueil, séparation et retrouvailles dans le cadre de la PSU » et « Observation de l'enfant ».

Une somme de 2000 Euros (au total) serait également utilisable par les crèches associatives pour de la formation. Il faudrait pour cela que les crèches se regroupent et montent un dossier. Sylvie (Aniane) suggère une formation d'Eveil musical par « Enfance et Musique ».

Une somme de 1000 Euros serait disponible pour payer des vacances de psychologues ou psychomotriciens par ex (convention passée avec le Conseil Général pour un certain nombre d'heures).

Lydie va faire un petit topo pour informer plus précisément les crèches au sujet de ces sommes d'argent à utiliser.

2) M. Grellier a appris de M. Liberti qu'une somme totale de 156000 Euros allait être débloquée pour la formation initiale dans les crèches associatives (cela reviendrait à environ 3000 Euros / crèche). Cette proposition veut répondre aux problèmes de personnels sous-qualifiés, des contrats aidés et du manque de formation administrative (direction). Il faudrait donc que chaque crèche dégage sa priorité pour définir un choix de formation adapté à ses besoins. M. Grellier va contacter M. Liberti pour lui demander de faire circuler l'information auprès de toutes les crèches associatives.

- **Agences PMI**

Il semble que les priorités des agences de PMI varient d'un endroit à l'autre. Alors qu'à Pignan sont organisées des réunions de formation adaptées à la Petite Enfance, au contraire à Clermont l'Hérault, les réunions concernent plus les problèmes de l'adolescence.

- **Validité du statut du collectif 34**

Si le regroupement des professionnels des crèches associatives et parentales sous forme d'un collectif était suffisant lors de sa création en 1999, ce n'est actuellement plus le cas. Nous avons besoin d'un statut plus solide qui nous permette d'obtenir le soutien officiel du Conseil Général, de gérer les financements alloués de manière globale à toutes les crèches, de représenter les professionnels mais aussi les parents, d'avoir un petit budget de fonctionnement (photocopies, envoi de courrier...) grâce aux adhésions...

Il est donc question de monter une association (loi 1901). Pour cela, il nous faudra déposer les statuts de l'association et constituer un bureau minimal (1 président et un trésorier). Une commission se constitue pour réfléchir aux statuts de l'association : Véronique, Audrey, Lydie et Sylvie. Néanmoins chacun peut y réfléchir afin d'apporter ses suggestions lors de la prochaine réunion.

Concernant l'adhésion, on envisage de demander une adhésion (dont le montant reste à fixer : 1 ou 2 Euros ?...) à chaque parent et à chaque professionnel. Il faudra donc signaler à l'avenir cette adhésion dans le Règlement Intérieur de la crèche.

- **Engagement parental**

Sylvie (Aniane) parle de son découragement face au manque d'investissement des parents de sa crèche. Joëlle (Assas) explique comment Trott'Menu fonctionne, en particulier avec son formulaire d'engagement parental, que les parents remplissent lors de l'inscription. Pour information, nous mettons à disposition le dossier d'inscription de Trott'Menu sur le site du collectif (page d'accueil).

- **Gestion du site du collectif**

Marilyn (Assas) ne pourra bientôt plus s'occuper du site (quitte la région cet été). On recherche un volontaire pour prendre le relais. Nathalie (Bédarieux) a peut-être quelqu'un (l'adjointe de Nuages et Pelochon en congé parental) ou bien un parent de Ricochet ?... Une solution en perspective !

- **Contrats d'apprentissages**

Béatrice (Les Bambins du Lez) nous informe qu'elle a pris un Bac Pro « Soins aux personnes » : formation à temps complet, en alternance (15j à la crèche / 15j en formation), d'une durée de 2 ans et qui lui coûte 270 Euros / mois.

- **Anniversaires**

Fin mai 2006, « La Bambinerie » a fêté ses 20 ans (avec les parents).

Le samedi 23 septembre : Aniane fête ses 20 ans !... et invite tout le monde !...

- La prochaine réunion est prévue **le lundi 18 septembre 2006 à 20h30, à la crèche « Les Bambins du Lez » à Montpellier.**